

Observations sur la campagne d'exportation des jus de fruits et sur le contrôle de la qualité

L'exportation de France des jus de fruits n'est pas libre ; le ministère de l'Agriculture l'a réglementée par l'arrêté du 23 février 1948, portant création d'une Commission Nationale de Délivrance des Certificats de Contrôle, puis par l'arrêté du 30 mai 1949 homologuant le règlement intérieur de la Commission et instituant son mode de financement ainsi que la date d'application, 15 septembre 1949.

Depuis l'automne 1949 la commission a délivré plus de 500 certificats et, outre son action efficace de barrage contre la sortie de France de mauvais produits qui causeraient préjudice à l'ensemble des exportateurs, son rôle éducatif a été déterminant dans le relèvement de la qualité du jus de fruit, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Fonctionnement de l'organisation.

Les fabricants ou négociants en jus de fruits qui, ayant obtenu de l'étranger des demandes, désirent exporter sont soumis à quelques obligations dont les principales sont :

1° D'être agréés par la Commission — c'est-à-dire de posséder une installation ou des moyens techniques suffisants pour pouvoir produire une qualité acceptable.

2° D'envoyer à la Commission une demande de certificat ainsi qu'un échantillonnage du produit à exporter.

Ces échantillons sont examinés, dégustés si c'est possible (dans le cas le plus général où le jus n'est pas stabilisé par addition d'antiseptique) et analysés.

L'examen est effectué anonymement par des experts ayant une grande expérience de ces produits, selon un protocole défini dans le règlement intérieur de la Commission ; l'analyse se réfère à des méthodes standard des normes établies par l'A. F. N. O. R. pour la plupart des jus de fruits courants.

Le laboratoire d'analyse est situé à l'Institut National Agronomique mais appartient à l'I. F. A. C. depuis 1952, s'occupant des questions de technologie et des produits de fruits au sein de la Division de Technologie.

L'avantage de cette solution de centralisation à Paris des échantillons envoyés surtout de province est de donner une vue d'ensemble des exportations, permettant des comparaisons qui ne seraient pas possibles à plusieurs laboratoires régionaux.

Les échantillons parviennent en 24 heures à Paris, en général sous forme de flacons pasteurisés. Bien entendu, n'ayant pas été prélevés officiellement ils n'engagent pas la responsabilité du Service de la Répression des Fraudes, aussi celui-ci opère-t-il dans les usines des sondages ino-

pinés, qui il faut le dire ont toujours correspondu aux échantillons d'agrée.

Ayant eu entre les mains tous les échantillons correspondant aux lots qui ont été proposés pour l'exportation à la Commission Nationale de délivrance des Certificats de Contrôle, nous avons pu nous rendre compte de plusieurs faits significatifs que la comparaison avec la campagne précédente rend plus instructifs⁽¹⁾.

1° *Exportateurs.* — De 8 en 1953-1954 ils sont passés à 12 en 1954-1955 pour le jus de raisin. Pour les autres jus et les concentrés de raisin, ils étaient 15 à la campagne précédente et 10 cette année.

Parmi les exportateurs de raisin, les industriels producteurs de jus de fruits étaient seulement 4 l'an passé et 3 cette année ; cette anomalie s'explique par des raisons économiques, les industriels ayant plus de frais fixes (amortissement, personnel) que les viticulteurs ou coopératives vinicoles qui considèrent l'exportation du jus de raisin comme une activité transitoire.

2° *Volume exporté.* — Les exportations de jus de raisin sont en progrès rapide depuis deux ans, grâce en partie, il faut le dire, à l'organisation du Contrôle qui a empêché la sortie de produits indignes du nom de jus de raisin, surtout au début de cette période lorsque des négociants sans aucune expérience du moût de raisin ont voulu en préparer et en expédier.

Le tableau ci-joint donne le détail des volumes exportés de France, ou importés en France, par pays mais non par catégorie ; on peut évidemment avoir une approximation de ces catégories en sachant que les exportations en Allemagne concernent principalement des jus de raisin (envoyés en vrac, en citernes ou containers, en général à basse température), alors que les États-Unis ont reçu des jus « nobles » et l'Union Belgo-Luxembourgeoise et la Grande-Bretagne diverses espèces. Quant aux importations elles consistent principalement en jus d'ananas (A. O. F., Martinique) ; jus d'orange (Algérie, Maroc, Israël) ; jus d'agrumes et jus d'ananas (États-Unis).

Ces résultats, fournis par les services douaniers, appellent deux remarques importantes :

a) La consommation ainsi que l'exportation se développent rapidement en France (la production métropolitaine étant aussi en augmentation).

b) L'exportation compense exactement l'importation ; bien entendu il s'agit de volumes et non de valeur. Cependant

(1) Cette partie de l'article a été présentée à la séance du 26 avril de la Commission au ministère de l'Agriculture.

les jus onéreux sont importés de l'Union Française pour la majorité, et non plus des États-Unis, car les importations d'origine américaine actuellement de 22.000 qx, étaient déjà de 25.000 qx en 1938 lorsque l'Union Française ne fournissait ni orange, ni ananas.

3° *Lots.* — Dans la période d'automne 1953 et d'hiver 1954 nous avons eu à contrôler 76 échantillons, dont 42 de jus de raisin ; dans la période correspondante 1954-1955 nous en avons eu 151, soit le double, dont 122 de jus de raisin.

J'ai examiné séparément deux périodes, dans chaque campagne : la période de l'expédition des jus de raisin frais à l'automne et celle des jus de raisin conservés en hiver. Bien entendu, les exportations de jus de raisin conservés se poursuivent au printemps et en été, comme celles des autres jus, mais il est trop tôt pour en parler.

À l'automne 1953, il avait été refusé 20 % des lots présentés en toute catégorie, en hiver 1954 : 8 % ; à l'automne 1954, 12 %, et l'hiver dernier 10 % — Bien entendu les refus concernent aussi les jus de cassis ou de framboise, ou les concentrés de raisin ; pour le seul raisin je puis indiquer que 5 lots sur 61 ont été refusés à l'automne dernier alors que l'hiver la totalité des lots présentés, soit également 61, a été acceptée.

4° *Qualité des lots.* — J'ai calculé les moyennes arithmétiques des principales caractéristiques des jus de raisin présentés : densité, indice réfractométrique et acidité titrable.

		D	IR	Ac
Pour l'automne	1953.....	1071,5	17,5	101
hiver	1954.....	1075,2	17,9	94,3
automne	1954.....	1070,8	17,2	138
hiver	1955.....	1073,3	17,4	127

Ces chiffres traduisent bien deux constatations :

1. La vendange la plus récente est moins mûre que la précédente à cause des conditions météorologiques défavorables au cours de l'été.

2. La maturité des premiers envois est inférieure à celle des derniers ; bien que les moyennes ne soient pas très différentes, c'est surtout l'examen des écarts qui est significatif : cela se traduit dans les cas extrêmes par le refus des lots pour insuffisance de maturité (densité trop faible ou acidité trop forte).

J'ai calculé aussi les moyennes séparément pour les raisins blancs et les raisins rouges, mais elles ne sont pas significatives bien que pour la plupart des maisons le rouge soit un peu plus riche que le blanc.

Enfin, j'ai examiné séparément les moyennes de chaque maison exportatrice. Bien que les différences soient en général assez faibles, il ressort quand même que les régions productrices de l'Est et de la Saône donnent des jus moins riches ; pour donner un exemple le jus rouge d'une maison de ce groupe avait une densité moyenne de 1.065 et une acidité de 163 m/l à l'automne dernier, ce qui provenait d'une

insuffisance de maturité, qui a d'ailleurs été sanctionnée par le refus de 3 lots sur 17 présentés. Pendant l'hiver la même maison a présenté des raisins rouges d'une densité moyenne de 1.069,8 avec une acidité de 149 ; leur maturité était meilleure puisqu'ils provenaient des dernières récoltes et ils ont parfaitement passé. Les Maisons de l'Hérault ou de l'Aude ont donné en général des jus de densité supérieure à 1072 et d'acidité inférieure à 120.

Les refus proviennent du manque de maturité mais aussi d'une mauvaise présentation due à l'insuffisance du traitement : couleur défectueuse, dépôts trop importants.

5° *Concentrés de raisin.* — Pendant ce demi-exercice nous avons eu à examiner 10 concentrés de raisin. Leur densité était voisine de 36° Bé et leur présentation satisfaisante en ce qui concerne les rouges. Pour les blancs la couleur était souvent brune et la saveur plutôt caramélisée ; nous avons dû refuser un échantillon trop plat qui provenait d'ailleurs d'un lot destiné à l'édulcoration des vins. Cependant une maison nous a envoyé des concentrés magnifiques, rouges et blancs.

6° *Autres jus de fruits.* — Les autres jus les plus courants sont le cassis et les autres baies, framboises ou groseilles. Nous avons eu aussi des jus de tomate, d'abricot, d'ananas et des concentrés de pomme.

Parfois les jus sont conservés sous antiseptique : SO₂, acide formique ou benzoate, lorsque l'importateur en fait expressément la demande.

Parmi les jus de baies les refus sont assez fréquents : 5 sur 20 jus de cassis par exemple ; cela provient d'une confusion dans la définition du produit, certaines petites maisons de liqueurs ou d'extraits présentant comme jus, des macérations ou des extraits aqueux ; d'autres producteurs inexpérimentés dans la branche des jus de fruits, ont utilisé des récipients inadéquats.

Conclusion.

L'examen attentif des résultats accumulés depuis plusieurs années et surtout l'expérience des examens et dégustations nécessités par le contrôle de l'exportation des jus de fruits nous laissent incontestablement une impression de progrès d'année en année.

Cette amélioration de la qualité vient d'une part de l'amélioration générale des produits fabriqués depuis 1950, en raison de la concurrence, du meilleur équipement des usines et de la diffusion des méthodes modernes de travail ; d'autre part, de l'organisation elle-même du contrôle qui est maintenant connue et fonctionne à peu près sans à-coups, de sorte que les échantillons présentés au Contrôle sont déjà triés par le producteur lui-même.

Nous avons éprouvé des difficultés l'an dernier, lorsque l'afflux des nouveaux exportateurs n'ayant jamais produit de jus de fruits a nécessité des explications et des visites d'usines ; cette année, malgré la maturité générale moins bonne, la présentation des produits a été meilleure et notre voyage de novembre dernier nous a montré que plusieurs gros exportateurs s'équipaient de façon rationnelle.

Il nous reste à souhaiter que l'amélioration continue, malgré les bas prix demandés par les importateurs étrangers, car une régression dans la qualité équivaldrait à la perte du marché.

Au point de vue pratique je désirerais que se généralise l'envoi de trois échantillons pasteurisés au laboratoire, l'un étant gardé pendant quelques mois, en prévision d'une contestation possible. Cet envoi devrait arriver au moins 4 jours avant le départ présumé du lot.

Je voudrais également, quand la chose est réalisable, qu'on me procure avec les échantillons de jus stabilisé par antiseptique un échantillon simplement pasteurisé pour rendre la dégustation possible.

La pasteurisation n'altère pas sensiblement le goût lorsqu'elle est bien conduite ; il faut éviter une ébullition de trois heures comme cela s'est produit !

En ce qui concerne les contaminations métalliques, le laboratoire n'effectue de dosage que lorsque la dégustation décèle quelque chose d'anormal. C'est surtout la visite des usines nouvelles et la connaissance des méthodes de travail qui peuvent donner des indications utiles ; de même lorsqu'il s'agit de désulfitation il est bon de connaître le désulfiteur qui a été employé. Ces visites d'usines sont d'ailleurs profitables pour les producteurs qui restent en contact avec nous, et nous soumettent au besoin des échantillons en dehors du contrôle.

STATISTIQUES D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS DES JUS DE FRUITS

au cours des années 1952-1953-1954

(Unité : 100 k)

Pays	Exportations			Importations			Pays	Exportations			Importations		
	1952	1953	1954	1952	1953	1954		1952	1953	1954	1952	1953	1954
Allemagne Occidentale.	379	20.463	52.402	—	1	37	Report	17.210	33.435	71.573	30.828	34.218	64.445
Albanie, Andore.....	6	12	—	—	—	—	Mexique	2	6	8	—	720	—
A.-E. F.....	485	563	536	—	—	—	Madagascar	415	630	847	—	—	—
A.-O. F.....	1.046	1.021	1.243	11.038	11.048	16.282	Maroc	122	209	81	3.333	4.414	4.729
Algérie	223	282	255	4.676	6.172	21.701	Martinique.....	405	583	478	2.515	1.185	1.345
Afrique Brit. Occ.....	—	4	—	—	3	—	Malaisie.....	—	—	—	—	6	—
Afrique Brit. Or.....	—	10	27	—	—	—	Nicaragua.....	1	—	—	—	—	—
Arabie Séoudite.....	—	20	—	—	—	—	Nouvelle-Calédonie	—	12	33	—	—	—
Belgo-Luxembourg....	2.152	2.198	2.541	—	649	153	Nouvelles-Hébrides	—	2	31	—	—	—
Bahreïn.....	28	2	5	—	—	—	Océanie U. S. A.	—	—	—	392	558	16
Brésil	—	—	—	—	2	—	Pays-Bas.....	4	8	11	—	45	180
Chypre, Malte.....	1	—	—	—	—	—	Portugal.....	7	—	—	—	—	—
Congo Belge.....	2	4	21	—	—	—	Philippines.....	—	—	—	—	—	436
Cameroun.....	1.140	765	255	—	—	—	Roumanie	1	—	—	—	—	—
Canada.....	—	8	3.414	—	—	—	République Dominicaine.....	15	—	—	—	—	—
Cuba.....	—	1	4	—	—	—	Réunion.....	232	226	580	1	—	5
Danemark.....	—	4	1	—	—	—	Suède	33	48	114	—	—	—
Égypte.....	14	102	6	—	10	1	Suisse.....	11	24	75	—	921	2.739
États-Unis.....	44	90	1.204	15.114	15.996	21.847	Siam	1	4	—	—	—	—
Espagne.....	—	—	—	—	10	—	Somalis.....	9	5	15	—	—	—
Finlande	110	—	—	—	—	—	Saint-Pierre et Miquelon.....	17	—	12	—	—	—
Grande-Bretagne	8.687	5.565	6.790	—	50	48	Syrie.....	—	3	—	—	—	—
Guadeloupe.....	998	965	1.588	—	64	—	Togo.....	16	22	32	—	—	—
Guyane	41	162	201	—	—	—	Tunisie.....	126	173	75	1.147	241	388
Haïti	—	—	—	—	—	200	Tanger.....	—	1	—	—	—	—
Indes Françaises.....	1	9	10	—	—	—	Tahiti	—	—	18	—	—	—
Indochine	1.804	1.185	1.068	—	2	—	Union Sud-Africaine....	1	—	—	—	21	—
Italie	—	—	2	—	210	249	Union Indienne	—	26	76	—	—	—
Israël.....	—	—	—	—	1	3.927	Venezuela.....	1	—	—	—	—	—
Koweït.....	49	—	—	—	—	—	Yougoslavie	2	—	2	—	—	—
A reporter	17.210	33.435	71.573	30.838	34.218	64.445	Navires étrangers.....	96	81	144	—	—	—
							Autres pays d'Europe ...	—	—	16	—	—	—
							Totaux	18.727	35.498	74.221	38.216	42.329	74.283

P. DUPAIGNE.